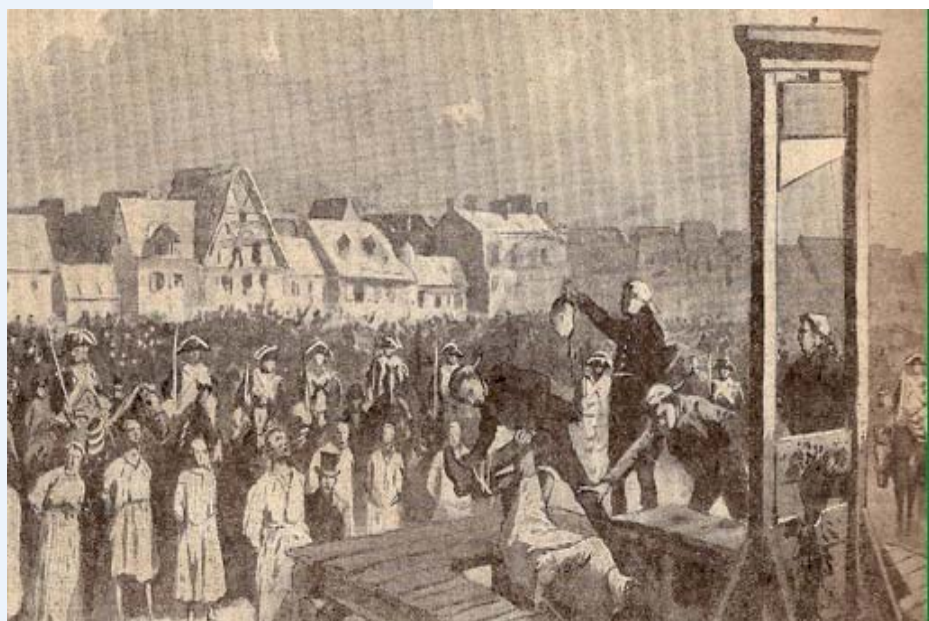


HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*Les allégations
apologétiques
des accusés*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth qui compte 2 985 titres à ce jour. « Dans les uns et les autres des résumés recueillis en ce volume, on aura pu remarquer un grand nombre de tournures de phrases, et d'expressions insolites, ou bizarres, avertit l'auteur. Ce défaut, surtout, aura paru plus sensible, encore, dans les endroits où se trouvent relatées, soit les dépositions des témoins, soit les allégations apologétiques des accusés. Notre désir eût été de faire disparaître ce nouveau genre de taches, propres à blesser la délicatesse des



lecteurs ; cependant nous avons préféré traduire fidèlement les pensées des individus que nous avons à mettre en scène. Dans ce cas, nous n'avons pas voulu nous exposer à affaiblir, ou altérer leurs dires respectifs, en leur prêtant une forme, et une exactitude de langage, qui leur eussent été étrangères. D'ailleurs, c'eût été de notre part contrevenir à l'obligation imposée par la loi aux présidents des tribunaux criminels, de résumer toujours avec précision, et de réduire les affaires à leurs points, et à leurs termes les plus simples. »

FEUILLE PÉRIODIQUE D'INFORMATION - N°916 – 23 septembre 2010

Bientôt réédité, un document exceptionnel

Discours et résumés dans **L'AFFAIRE D'ORGÈRES**

instruite par devant le tribunal criminel
d'Eure-et-Loir séant à Chartres

par le citoyen
G. LIENDON

**Le trésor de la bande
serait toujours caché**

Dans les années suivant la Révolution et jusqu'en 1798, une terrible bande de brigands terrorisa la région située entre Orléans, Chartres, Pithiviers et Marchenoir. Excessivement bien organisée, elle avait la particularité de compter dans ses rangs des personnes qui, le jour, exerçaient une profession honorable, telle que forgeron, tonnelier, vigneron et même garde champêtre, et le soir, brûlaient les pieds des paysans et des bourgeois dans leur cheminée

pour leur faire avouer où ils cachaient leurs économies. Les 11 et 14 octobre 1799, après 125 jours d'enquête et 300 arrestations, 82 personnes furent jugées à Chartres. Vingt-trois furent exécutées le 4 octobre 1800 ; la justice fit alors réaliser des masques mortuaires qui furent exposés au château de Villeprévost, tout autant comme pièces à conviction du jugement rendu que comme symboles d'une exécution à caractère social plus que politique. Parmi les condamnés, leur chef, le Beau-François, réussit à s'évader au cours de l'instruction ; il fut arrêté le 22 novembre 1800 et fusillé sur place. Le gendarme Vasseur, à l'origine des arrestations, fut promu lieutenant et passa une retraite tranquille, décoré de la Légion d'honneur. Une légende, encore tenace aujourd'hui, veut que le trésor de la bande serait toujours caché quelque part dans un champ d'Eure-et-Loir.

Les assassinats et les vols commis chez le citoyen Horeau

Après avoir donné la composition du tribunal criminel lors du procès, G. Liendon, président dudit tribunal, fait part des observations préliminaires, donne une idée sommaire de l'affaire, le nom des accusés (y compris ceux jugés par contumace), publie son discours après la lecture de l'acte d'accusation, qui s'adresse d'abord aux accusés, puis aux jurés, ainsi que le discours qu'il prononça lors de la clôture des débats à l'adresse des citoyens jurés. Il expose ensuite le détail des faits regroupés en quatre-vingt-quinze actes d'accusation. Parmi ceux-ci, on trouve : les vols avec violence, armes meurtrières et attaques à dessein de tuer, sur un grand chemin, pendant la nuit, et par plusieurs personnes ; le vol avec escalade, effractions extérieures et violences pendant la nuit, par plusieurs personnes, dans une maison habitée ; les assassinats et les vols commis chez le citoyen Horeau, commune de Lèves près Chartres, dans la nuit du 6 au 7 mai 1795 ; le vol d'un cheval ; les assassinats, viols et vols avec effraction par plusieurs personnes dans une maison habitée ; le vol d'une fourchette d'argent chez le citoyen Rabourdin ; le vol d'un manteau bleu à l'intérieur d'une maison par plusieurs personnes qui y étaient à titre d'hospitalité chez le citoyen Marchon ; le vol de ruches à miel ; le vol de moutons dans la ferme du château de Saint-Germain ; une tentative de vol et d'assassinat ; un vol et une attaque à dessein de tuer ; l'incendie d'une meule d'avoine appartenant au citoyen Ronceret ; l'assassinat et le vol commis chez la veuve Bellenoue à Mervilliers. Le jugement intervint ensuite étant trop volumineux, l'auteur précise simplement le sort des uns et des autres des accusés. Il rapporte son discours aux acquittés, avant de prononcer leur jugement aux condamnés. Il donne ensuite copie du « jugement rendu par le tribunal criminel du département de l'Eure-et-Loir, contre les brigands de la bande d'Orgères ».

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2985 TITRES**

**46 TITRES SUR
L'EURE-ET-LOIR**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

DISCOURS ET RÉSUMÉS DANS L'AFFAIRE D'ORGÈRES

À l'heure du procès de la bande d'Orgères, qui dut son nom à l'assassinat du citoyen Fousset, cultivateur à Millouard, cela faisait environ quarante ans que les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir étaient infestés d'une énorme quantité de brigands dont le refuge ordinaire était les bois de la Muette, de la Porte et de Champbaudoin, dans le canton de Boisseaux. Quatre à cinq cents personnes composaient la horde : hommes, femmes, vieillards et enfants alliaient leur goût du crime et de l'oisiveté. Les plus vieux suscitaient l'admiration en racontant leurs exploits d'antan ; les plus jeunes, les mioches, recevaient une éducation conforme au genre de vie qu'ils devaient mener, servaient d'éclaireurs et se faufilaient par les moindres passages, ouvrant la voie aux adultes. Tous ensemble, ils décidaient quelles seraient les maisons à piller, quels seraient ceux qui succomberaient sous leurs armes et leurs coups parce qu'ils parlaient trop aux gendarmes ou ne recevaient pas suffisamment bien ceux qui leur demandaient le gîte. Les bois étaient aussi le théâtre d'exécutions sanglantes lorsqu'ils voulaient se défaire d'un de leurs membres dont ils avaient à se plaindre ou qu'il était devenu un danger. Lors du procès, les délits furent énoncés en quatre-vingt-quinze paragraphes, chaque accusé fut présenté aux débats pour chacun des faits qui lui étaient reprochés et sept mille huit cents questions furent posées. Assassinats, incendies, viols, vols sur les grands chemins ou dans l'intérieur des maisons furent jugés, en tenant compte des circonstances plus ou moins aggravantes dans lesquelles ces atrocités furent perpétrées. Le président s'adressa solennellement aux accusés : « À nous appartient la discussion et l'examen de vos fautes ; à votre propre conscience et à la loi, est réservé d'en faire justice. Écoutez les cris impérieux de l'une, respectez les décisions impartiales de l'autre ! » Le magistrat leur demanda aussi qu'aux questions faites sans aigreur, les réponses soient sans amertume, et si certains contestèrent les faits et s'en défendirent de manière plus ou moins convaincante, d'autres, au contraire, avouèrent leur crime avec satisfaction et amour-propre. Face à ces atrocités, le président implora les jurés que « jamais de l'indignation due au crime, nous ne passerons à la haine inutile contre ceux qui l'auront commis ».

**Réédition du livre intitulé *Discours et résumés dans L'affaire d'Orgères*, paru en 1801.
Réf. 1416-DFDH53. Format : 20 x 30. 304 pages. 48 € Parution : octobre 2010.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou à la Maison de la Presse de Bonneval, Cloyes, Janville, Patay, chez les libraires de Bonneval, Chartres, Neuville-aux-Bois.

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...

<http://www.histo.com>

*Bulletin
de
souscription* à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution octobre 2010
1416-DFDH53

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le :

| | | | |

Téléphone (obligatoire) :

.....

Signature :

.....

Je commande « DISCOURS ET RÉSUMÉS DANS L'AFFAIRE D'ORGÈRES » :

..... ex. au prix de 48 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

*Je souhaite recevoir votre catalogue général 2010 (364 pages)
- 2 870 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....*

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.

*Histoire locale. Feuille périodique gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : M.-G. Micberth. Rédaction : Sylvie Varlet.
Révision : Annick Morel. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.*